

**ASSEMBLÉE NATIONALE**21 novembre 2022

---

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS  
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRED AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 310

présenté par

M. Gillet

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« d'un député qui de connaît pas les traditions taurines ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à donner un titre plus cohérent à la présente proposition de loi.